



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 12 juin 2020

Délibération n° 2020-20

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat
Marie-Christine Peyric – Bernard Hillaire

Absent excusé :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Didier Barthélémi et Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la
Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de
4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-20 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06

*Financier***AUTORISATION D'EMPRUNT**

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 5 lignes du Prêt pour un montant total de 394 041,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLS d'un montant de 64 115,00 €

Commission d'instruction : 30,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLS d'un montant de 178 436,00 €

Commission d'instruction : 100,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

le 12/06/2020

Application agréée F.legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CA_12_06

Un emprunt PLS Foncier d'un montant de 71 490,00 €

Commission d'instruction : 40,00€

Durée totale : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 4 :Un emprunt PHB² d'un montant de 20 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 10,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt : **0,00 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Ligne du Prêt 5 :Un emprunt Prêt BOOSTER² d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Commission d'instruction : 0€

le 12/06/2020

Application agréée Électroniquement

ement 1 :

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt : **1,19 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 30 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06